

## santé

# La pandémie accélère l'alcoolisme



Dépendant à l'alcool ? Un lieu pour en parler. / Photo DDM.

Si la Covid a mis à mal de nombreuses associations, celles qui ont pu poursuivre leurs missions d'accompagnement, de soin ou de soutien, ont pu constater un accroissement notable de leur activité. Ainsi, Louis, « alcoolique abstinent et heureux » qui déplore l'interruption momentanée des réunions physiques hebdomadaires des Alcooliques Anonymes à Colomiers, évoque le nombre important de participants en visioconférence, « qui viennent, repartent, reviennent... » Participant régulièrement aux réunions des AA, il témoigne : « Ma maladie alcoolique ne connaît pas le sens du mot trêve, jamais. Dès le début de la pandémie, j'ai eu besoin, et envie, de poursuivre mon rétablissement.

En remplaçant mes réunions physiques par les visioconférences, j'y ai retrouvé la même chaleur humaine, le même soutien. Le brassage de membres venant du monde entier apporte une richesse, et des partages riches et encore plus diversifiés qu'à l'accoutumée. Nous accueillons beaucoup de nouveaux, pour lesquels cette pandémie a souvent été un accélérateur du processus. Dès leur première réunion, nous leur communiquons des numéros de téléphone de membres. Entre deux réunions, ils peuvent les contacter et avoir tout le soutien dont ils ont besoin, autant qu'ils le souhaitent. Ces nouveaux qui trouvent ainsi écoute, compréhension et réconfort, me rappellent à chaque fois ce que j'ai connu le soir de ma toute première réunion :

S'entraider pour vivre debout et heureux, c'est l'ingrédient qui donne toute la saveur à cette démarche. Boire jusqu'à la déraison n'est ni une fatalité, ni un vice, ni une faiblesse de caractère. C'est une maladie ! Chez nous, on dit : Je ne suis pas responsable de ma maladie, mais je suis responsable de mon rétablissement ». Les réunions en visioconférence se tiennent et se maintiendront tous les jours et plusieurs fois par jour. « Il n'y a aucune obligation : ni de mettre sa caméra, ni de parler, précisent les responsables de l'association. On peut y venir simplement pour écouter, se faire une idée, y revenir, ou pas. Face à ce mal qui nous ronge jusqu'à nous tuer, on peut trouver dans ces visio-réunions une belle et durable solution ».

## L'AIDE DES ALCOOLIQUES ANONYMES

Les Alcooliques Anonymes (AA) proposent des partages d'expérience, de force et d'espoir, pour résoudre leur problème commun et aider d'autres alcooliques à se rétablir. Ils ne sont associés à aucune secte, confession religieuse ou politique, à aucun organisme ou établissement. Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membre de l'association, sans cotisation ni droit d'entrée. Les réunions en visioconférence durent environ une heure et quart et se déroulent de manière identique à une réunion physique, en respectant notamment l'anonymat des participants. Elles sont réservées aux personnes ayant un problème d'alcool, mais, régulièrement, certaines sont également ouvertes à tout public. Deux sites donnent accès au programme et aux visio-réunions, qui se tiennent tous les jours (matin, après midi, en soirée, et même à minuit !). Certaines s'adressent aux anglophones ou aux hispanophones.

### Problème d'alcool ? Entraide et solidarité...



Entraide, solidarité et bienveillance garanties pendant les visio-réunions des AA. / Photo DR.  
Site du comité régional Midi-Pyrénées : <https://www.alcooliques-anonymes-midi-pyrenees.fr/visio-r%C3%A9unions/>  
Site national : [https://www.alcooliques-anonymes.fr/nos\\_reunions/visio-reunions/](https://www.alcooliques-anonymes.fr/nos_reunions/visio-reunions/)  
Informations, contacts (sept jours sur sept et 24 heures sur 24) : Tél. 09 69 39 40 20

## BRAX

# Les travaux de l'extension de la ligne 32 débutent

Les travaux vers le prolongement de la ligne Tisseo qui relie Colomiers à Brax, ont démarré lundi. Voulu par la nouvelle municipalité, cette dernière a réussi le tour de force de s'entendre avec Toulouse Métropole qui prendra à sa charge l'ensemble des travaux dans le cadre du plan de relance proné par l'Etat. Ces travaux démarrent cette semaine avec la première phase qui consiste à élargir la chaussée sur la rue de la Mairie, pour le passage du Linéo, et pour une durée de quatre semaines. La SMDA, spécialisée dans la gestion du patrimoine

arboré, est venue dès ce premier jour remplacer les arbres de cette rue. Diagnostiqués malades, ces derniers ne pouvant demeurer en l'état. Ils seront remplacés par de nouvelles plantations qui viendront accompagner la création d'un quai faisant place à un nouvel arrêt « Mairie » pour la ligne 32. Par la suite, la ligne de bus sera prolongée jusqu'au chemin de Maudinat, grâce à quelques réaménagements avant l'été, avec un arrêt prévu qui desservira la gare SNCF de Brax-Léguevin. La mise en service du nouveau trajet sera effective dès septembre prochain.



Les travaux commencent sur la rue de la Mairie pour le passage de la ligne 32. / Photo DDM.

## à savoir

**RÉOUVERTURES > Écoles, centres de loisirs, activités sportives.** Suite aux dernières décisions gouvernementales, la mairie a rouvert ses écoles et crèches publiques ainsi que les cantines et accueils périscolaires le 26 avril. Les centres de loisirs du Cabriol et Alain-Savary rouvriront quant à eux dès mercredi 28 avril. Par ailleurs, les activités physiques et sportives sans port du masque sont de nouveau autorisées pour les scolaires dans le premier degré, et à partir du 3 mai dans le second degré mais uniquement à l'extérieur. Aucune reprise n'est encore possible en intérieur (gymnase, piscine, etc.) y compris pour les activités « de basse intensité » et les activités aquatiques. En conséquence, la réouverture de l'espace nautique Jean-Vauchère est conditionnée à l'autorisation d'accueil de la natation scolaire.

## médiathèque

# Réouverture le 4 mai



Réouverture au public avec sens de circulation et gestes barrières impératifs. / Photo DDM.

À compter du 4 mai, le Pavillon Blanc Henri-Molina pourra rouvrir aux horaires suivants : du mardi au vendredi 13 h à 18 h 30 et le samedi de 10 h à 18 h 30. La fréquentation restera limitée à une personne pour 8m<sup>2</sup>, selon le protocole sanitaire en vigueur. Les gestes barrières devront être impérativement maintenus (port du masque, distanciation, lavage des mains). Une quarantaine de trois jours est organisée, comme depuis plusieurs mois, sur tous les ouvrages, ralentissant nécessairement leur remise en rayon. Aucune pénalité de retard ne sera appliquée pour les ouvrages qui devaient être ramenés durant la période de fermeture du mois d'avril.

## environnement

# Lutte contre les chenilles processionnaires



Des éco-pièges renforcent les mesures de pulvérisation. / Photo DR

Depuis plusieurs années, les conifères de Colomiers, comme ceux de tout le sud de la France, sont colonisés par des nids de chenilles processionnaires, de décembre à mai. Ces chenilles sont pourvues de nombreux poils urticants, pouvant se répandre sur leur passage, lorsqu'elles se sentent menacées ou par contact direct. Ces poils peuvent provoquer de sérieuses réactions allergiques aux humains comme aux animaux domestiques, des démangeaisons et des brûlures notamment au niveau des muqueuses et des yeux.

### Traitement bio

« Afin d'éviter ces désagréments, la mairie mandate une entreprise spécialisée qui pulvérise sur les pins et les cèdres un insecticide bio et homologué, via un diffuseur d'air pulsé », explique Martine Berry-Sévènes, adjointe au maire, déléguée, notamment à la transition écologique et au patrimoine naturel. « L'usage par pulvérisation de toxines produites par la bactérie Bacil-

lus thuringiensis démontre une efficacité certaine, car les chenilles meurent après avoir ingéré ces toxines en s'alimentant d'aiguilles de pin. En revanche, ces pulvérisations sont sans danger pour les humains et les animaux ».

### Eco-pièges et mésanges

« Deux traitements contre les chenilles processionnaires ont lieu chaque année à l'automne, à un mois d'intervalle », ajoute Laurence Casalis, adjointe au maire déléguée, notamment, au cadre de vie. « En complément de cette action de pulvérisation, la commune installe des éco-pièges à chenilles et pratique de nombreux échennillages, à savoir la suppression des cocons par la taille. Parallèlement, pour faciliter l'installation de prédateurs naturels, la Ville a mis en place des nichoirs à mésanges ». 370 conifères ont été traités en 2020. 150 éco-pièges à chenilles ont été placés au mois de décembre dernier et 400 nids ont été détruits entre décembre 2020 et février 2021.

## LÉGUEVIN

# Don du sang : prochaine collecte demain et vendredi

En janvier, lors de l'assemblée générale de l'Amicale des bénévoles de Léguevin (ADSB), un nouveau bureau a été élu. Caterina, présidente et Yveline, membre du bureau, ont laissé leur place mais reste de précieuses bénévoles. Le nouveau bureau est composé de (co-présidentes) Bernadette Ragot et Laurie Volebele, (vice-présidents) Brice Rigoni et Julian Baubil, (trésorier) Michel Collet et (trésorier adjoint) Jean-Claude Destombes.



Laurie Volebele, coprésidente de l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles. / Photo DDM.

Une nouvelle fois la collecte aura lieu le jeudi 29 avril de 14 h à 19 h et vendredi 30 avril de 9 h à 13 h dans la salle polyvalente. « En raison de la crise sanitaire de nombreuses collectes ont dû être annulées la réserve de sang est donc totalement impactée », explique la coprésidente Laurie Volebele. Actuellement les demandes sont de 10 000 dons par jour pour répondre aux besoins des patients car aucun médicament ne peut remplacer le sang. L'EFS (NDR : Etablissement Français du Sang) appelle donc tous les donneurs à se mobiliser. Toutes les mesures de précautions sont prises pour éviter les risques de transmission. La municipalité met

tout en œuvre pour que puissent être appliqués le protocole et les distanciations entre chaque donneur. Toutes les personnes présentant ou ayant présenté des symptômes doivent attendre 28 jours après la disparition des symptômes pour donner leur sang ». Les donneurs sont autorisés à se déplacer à plus de 10 km de chez eux pour venir à la collecte, au motif de l'assistance aux personnes vulnérables sur l'attestation de déplacement.